

## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, 26 août 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.242**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 8 août et précisée le 10 août dernier, visant à obtenir l'évolution du nombre d'effectifs par année financière pour le titre d'emploi 1228 – *Éducateur ou éducatrice physique / kinésologue* par programme/secteur.

Vous trouverez ci-joint un tableau (onglet 1) sur l'évolution des effectifs du titre d'emploi d'éducateur physique / kinésologue par secteur. Toutefois, veuillez noter qu'il n'existe pas de titre d'emploi uniquement pour la profession de kinésologue donc il est impossible d'isoler seulement cette profession dans nos données. De plus, voici le libellé de la nomenclature pour ces titres d'emploi du réseau de la santé et des services sociaux :

*« Personne qui évalue la condition physique et conçoit des programmes d'activités physiques sécuritaires et adaptées aux besoins des usagers dans le but de développer une pratique autonome d'activités physiques significatives et durables. Elle établit un plan de traitement et d'intervention par le moyen de l'activité physique. Elle effectue la promotion des bienfaits de l'activité physique et de saines habitudes de vie afin d'améliorer la santé.*

*Doit détenir un baccalauréat en éducation physique, en kinésologie ou dans une autre discipline universitaire appropriée ».*

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p.j. 2